

**PREFECTURE DU LOIRET**  
**DIRECTION DES MOYENS, DE LA LOGISTIQUE**  
**ET DES MUTUALISATIONS**  
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES,  
DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

**ARRETE MODIFICATIF**  
**portant désignation des représentants du personnel**  
**à la commission de réforme départementale du Loiret**  
**compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer**

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu la circulaire du 27 janvier 2015 relative à la désignation des représentants du personnel pour les commissions de réforme au niveau déconcentré à l'issue des élections du 4 décembre 2014 ;
- Vu la liste des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer établie lors de la commission administrative paritaire du 17 février 2015 ;
- Vu l'arrêté portant désignation des représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Loiret compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 25 février 2015
- Vu le changement de corps de deux agents nommés au sein de la commission de réforme par l'arrêté sus-visé,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les fonctionnaires désignés ci-après sont nommés en qualité de représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Loiret compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer :

- Mme Isabelle COUBAT (Préfecture du Loiret) – Titulaire
- Mme Isabelle BIGEARD-BODIER (DDSP d'Indre-et-Loire) – Titulaire
- Mme Marie-Pascale ROULLEAU (Préfecture du Loiret) – Suppléant
- M. Xavier BOURGEOIS (Tribunal Administratif d'Orléans) – Suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 11 mars 2016  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Signé : Hervé JONATHAN